



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59197

VALABLE JUSQU'AU 09/04/2027

ÉDITÉ LE

02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/12/1980

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2015
150 000

Raison sociale : ENTREPRISE GENERALE DE CHAUFFAGE

71 RUE GUSTAVE COURTOIS
70000 PUSEY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VESOUL 320587884

Siret : 320 587 884 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0004035272-0

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 651437410008

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 651437410008

Situation fiscale et sociale : A jour au 04/02/2026

Téléphone : 03 84 76 40 47

Fax :

Portable : 06 08 71 75 01

Site Internet :

E-mail : contact@chauffage-victoire.fr

Responsabilité légale :
VICTOIRE ALEXANDRE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/01/2026
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	19/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/01/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	19/01/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	22/01/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.